

BAEPI

Bureau n° 4206S
Affaire suivie par :
Lucie MAHIEU
Tél : 03 20 62 32 75
Mél : lucie.mahieu@ac-lille.fr
dsden59.deve-baepi@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 4 octobre 2022

Mesdames et Messieurs les
directeurs des écoles primaires de
l'enseignement public et de
l'enseignement privé sous contrat

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education
Nationale

Objet : Prix de l'Education citoyenne – Année scolaire 2022-2023

P.J. : - Dossier d'inscription

- Fiche Annexe

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, section du Nord (ANMONM) renouvelle pour cette année scolaire le Prix de l'Education citoyenne.

Ce dernier est destiné à valoriser le travail des équipes pédagogiques, dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, à récompenser les élèves qui se distinguent par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe, de leur école, de leur établissement.

- **Comment poser sa candidature**

La participation est ouverte à toutes les écoles élémentaires publiques et privées du département. Les dossiers de candidature sont à établir par les directeurs des écoles au moyen du formulaire joint en annexe. Celui-ci doit être accompagné de documents complémentaires (articles de journaux, photographies ...) pour permettre au jury d'évaluer la nature et l'ampleur de l'action mise en œuvre. Si des documents audiovisuels sont présentés, il est indispensable qu'ils soient enregistrés sur un support de type « clé USB » uniquement. Les dossiers devront être suffisamment complets et correspondre à l'objectif du prix.

Chaque dossier devra être transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pour le 01 février 2023.

Les membres de l'ANMONM restent à la disposition des établissements pour toutes questions relatives à l'élaboration du projet. (✉ : m.paparemborde@ikpo.fr / ☎ : 06.14.73.13.25)

Les Inspecteurs de l'Education Nationale sélectionneront les candidatures et retourneront les dossiers retenus avant le 06 février 2023, auprès de mes services :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord
Hôtel Académique
D.E.V.E – Bureau Action Educative et Politiques Interministérielles
à l'attention de Madame Lucie MAHIEU
144 rue de Bavay – BP 669
59033 LILLE CEDEX

- **Le jury départemental**

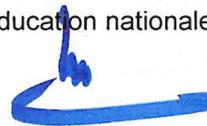
Un jury départemental composé à parts égales de membres de l'ANMONM, section du Nord et de membres de l'Education nationale examinera les propositions transmises et établira le palmarès le 15 mars 2023.

Des prix collectifs seront attribués à des groupes d'élèves ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté (action d'intérêt général, amélioration du cadre de vie, solidarité, animation culturelle, Cf. fiche annexe) dans le cadre d'une cérémonie départementale qui se déroulera le 12 avril 2023. Les meilleures productions seront transmises pour le jury national.

L'opération le Prix de l'Education citoyenne entre dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté en relation avec tous les champs disciplinaires. Elle permet la formation des jeunes citoyens au sein de notre démocratie. C'est pourquoi je vous demande de lui porter une attention toute particulière au sein de votre école.

Je vous remercie pour votre implication dans la réussite de cette opération éducative importante.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord



Jean-Yves BESSOL